LA PLACE DES ENFANTS... LA PLACE DES PARENTS

QUI SOMMES-NOUS ? | BLOG DU REAAP 50 | CONTACT | 💣



Synthèse de la conférence débat animée par Didier PLEUX Docteur en psychologie du développement

REAAP 50 : Rencontre départementale 2005

Depuis quelques années est apparue la notion d'enfant Roi, le petit se retrouve être au centre de la cellule familiale

On a souhaité faire de ce nouveau « type » d'enfant , une pathologie, Hyperactivité, dépression, inhibition...autant de maux que l'on vient « traiter » chez le

Pour Didier PLEUX, tout cela n'a absolument rien à voir avec les enfants qu'il recoit dans son bureau, ceux ci sont sans la moindre pathologie psychologique, il leur manque uniquement de la frustration dans leur quotidien.

Ils vivent constamment dans une recherche de Désirs immédiats, tout doit être du jeu (l'école aussi, les activités, le temps libre...) ils pratiquent du « Jumping », dès que l'ennui apparaı̂t : ils se sentent dans le besoin de passer à autre chose...

Rien n'est achevé, abouti, ce sont des enfants qui n'acceptent pas le côté incontournable de certaines choses, (pour bien jouer d'un instrument il faut travailler par exemple...)

Ils agressent de ce fait l'autorité, contestent ce et ceux qui les empêchent de faire ce qu'ils ont envie de faire..

Face à la réalité ces enfants deviennent souvent des ados vulnérables, qui ne supportent pas de déplaire. Ayant longtemps vécu dans une sur consommation, une sur protection, une sur valorisation, ils subissent le complexe de Tétis, ils souffrent de leur « talon d'Achille », parce qu'ils ne sont pas des Dieux : ils sont fragiles et s'en rendent compte lorsque les obstacles deviennent incontournables pour avancer , progresser...devenir un Adulte (quid de l'entrée au lycée, de l'entrée sur le Marché du Travail, de la vie de couple...)

Peut-être faut il revenir à des principes de « BON SENS », contester certaines croyances laissant penser que l'enfant est bon.. et

EXIGER ?

CONTRAINDRE ?

SANCTIONNER ?

En fait reparler d'interdictions , de règles et de cadre, s'employer à réintroduire des limites afin de permettre à ces enfants de pouvoir vivre en société, de comprendre que toute peine mérite salaire mais qu'il s'agit bel et bien de se donner de la peine, de travailler, de persévérer , de faire des efforts POUR Meriter ce salaire...

Il sera possible à ce moment de reparler de solidarité, de citoyenneté car à cet instant, les enfants pourront se rendre compte qu'il y a des comptes à rendre (justement...), que rien n'est acquis d'emblée...que « le tout ou rien » , « le tout tout de suite » ne prévalent pas, QUE CE ne SONT que DES LEURRES et des FREINS dans leur développement

Ce n'est pas parce que l'on introduit des interdits dans l'éducation que l'on empêche l'enfance...c'est de la responsabilité des parents que de fixer ces règles d'obéissance , d'obligation pour en faire des adultes à leur tour conscients des réalités , respectueux des autres et capables de discernement.

Bibliographie de Didier PLEUX

Retour à la page précédente